

Demande d'attestation d'aptitude physique à la conduite des transporteurs publics de personnes :  
Taxis, voitures de tourisme avec chauffeur (V.T.C.), ambulances, ramassage scolaire  
(art. R221-10 du code de la route)  
Attestation **R221-10** ou « carte rose »

Nom / nom d'usage le cas échéant : .....

Prénom(s) : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse postale complète : .....

tél. mobile : .....

courriel : .....

La demande peut être déposée dans la boîte aux lettres de la préfecture (bâtiment sis **16 rue Buffon** à Tours) ou adressée par voie postale sous enveloppe cachetée à l'adresse suivante :

Préfecture d'Indre-et-Loire  
Direction des sécurités  
Bureau de la sécurité routière  
37925 TOURS Cedex 9

**→ Pièces à joindre à la demande :**

**1) – pour une première demande :**

- avis médical (cerfa n°14880\*02) délivré par le médecin agréé, datant de moins de deux ans,
- copie recto-verso du permis de conduire,
- justificatif de domicile de moins de trois mois, au nom du demandeur,
- enveloppe affranchie au tarif en vigueur (20 g), libellée au nom et à l'adresse du demandeur.

**2) – pour un renouvellement ou validation :**

- « carte rose »,
- avis médical (cerfa n°14880\*02) délivré par le médecin agréé, datant de moins de deux ans,
- copie recto-verso du permis de conduire,
- justificatif de domicile de moins de trois mois, au nom du demandeur,
- enveloppe affranchie au tarif en vigueur (20 g), libellée au nom et à l'adresse du demandeur.